

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2018

**Date de convocation : 10/04/2018**

Présents : MM. PANNAUD, FOURRÉ, Mme GRELET, M. GRAVELLE, Mme FALLOURD, M. GIRARD, Mme ALIGANT, Mme MONTALESCOT, MM. RICHON, CANUS, Mme FOURNALES, MM. WATTEBLED, Mme GAUDIN, MM. NAUD, Mme QUÉRÉ-JELINEAU

Excusés ayant donné pouvoir : MM. HANNIER, PISSIER, DUVAL.

Excusée : Mme LAFAYE, MM. TARDY, JOUHANNET.

Absents : M. NORMAND.

Secrétaire de séance : Mme FOURNALES

M. PANNAUD fait part au Conseil du décès de Mme Céline DUBOURG-PICHELIN, conseillère municipale sur la liste « Un Nouvel Elan pour Chaniers », intervenu le 12 Avril dernier.

Il invite le Conseil à observer une minute de silence à sa mémoire et à avoir une pensée pour son mari, ses deux filles et toute sa famille.

----

M. PANNAUD rappelle que la liste « Un Nouvel Elan pour Chaniers », ne dispose plus de candidat susceptible de remplacer Mme DUBOURG-PICHELIN.

Par conséquent ce siège étant désormais vacant, l'effectif du Conseil municipal est dorénavant de 22 conseillers.

Le Conseil Municipal prend acte de la modification du tableau du conseil municipal.

### **Approbation du Procès-verbal de la séance du 12 Mars 2018**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 12 Mars 2018.

## BUDGET PRINCIPAL

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR**

M. PANNAUD indique que le compte de gestion du receveur est conforme au Compte Administratif 2017 présenté au Conseil le 12 Mars 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion du receveur.

### **VOTE DES TAUX DES TAXES**

M. PANNAUD fait part au Conseil Municipal de l'état des taux d'imposition des taxes directes pour 2018 notifié par la Direction Générale des Finances Publiques.

Il rappelle que les taux votés l'an passé, inchangés depuis 2014.

Taxe d'Habitation 17.35 %

Foncier bâti 22.87 %

Foncier non bâti 45.35 %

	2017			Bases effectives	Produit perçu 2017	2018		
	Bases prévisionnelles 2017	taux 2017	Produit attendu			Bases prévisionnelles 2018	Taux	Produit attendu
Taxe habitation	4 135 000	17.35	717 423	4 124 892	715 669	4 192 000	17.35	727 312
Foncier bâti	2 968 000	22.87	678 782	2 974 478	680 281	3 012 000	22.87	688 844
Foncier non bâti	122 500	45.35	55 554	122 936	55 751	124 100	45.35	56 279
TOTAL			1 451 759		1 451 701			1 472 435

Il propose de maintenir ces taux communaux.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette proposition et vote le maintien pour 2018 des taux communaux soit :

Taxe d'Habitation	17.35 %
Foncier bâti	22.87 %
Foncier non bâti	45.35 %

### **BUDGET 2018 (cf. annexes)**

M. GIRARD présente la section de fonctionnement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 2 805 716.74 €

- **Dépenses**

BUDGET COMMUNE DE CHANIERIS 2017		BUDGET 2017	BUDGET 2017
	<b>Fonctionnement - Dépense</b>	<b>2 575 032,75 €</b>	<b>2 805 716.74</b>
<b>011</b>	Charges à caractère général	536 300,00 €	630 141.00 €
<b>012</b>	Charges de personnel et frais assimilés	859 000,00 €	820 000.00 €
<b>014</b>	Atténuations de produits	584 851,00 €	540 621.00 €
<b>023</b>	Virement à la section d'investissement	357 781,00 €	554 154.00 €
<b>042</b>	Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 000,00 €	23 682.00 €
<b>65</b>	Autres charges de gestion courante	139 700,00 €	174 618.00 €
<b>66</b>	Charges financières	71 900,00 €	61 500.00 €
<b>67</b>	Charges exceptionnelles	1 500,75 €	1 000.74 €

- **Recettes**

BUDGET COMMUNE DE CHANIERIS 2017		BUDGET 2017	BUDGET 2018
	<b>Fonctionnement - Recette</b>	<b>2 575 032,75 €</b>	<b>2 805 716.74 €</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	143 517,75 €	209 910.74 €
013	Atténuations de charges	47 000,00 €	47 000.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	24 420,00 €	12 720.00 €
73	Impôts et taxes	1 629 959,00 €	1 654 935.00 €
74	Dotations, subventions et participations	657 526,00 €	841 451.00 €
75	Autres produits de gestion courante	71 300,00 €	38 500.00 €
76	Produits financiers	100,00 €	100.00 €
77	Produits exceptionnels	1 210,00 €	1 100.00 €

M. PANNAUD donne quelques informations supplémentaires.

Informations statistiques, fiscales et financières (dernière fiche DGF notifiée : 2016)

- Population DGF 2016 : 3675 (3606 + 69 résidences secondaires)
- Superficie : 2653 ha
- Commune membre de la CDA de SAINTES (FPU) – Attribution de compensation versée à l'EPCI : 272 792.04 € (74.22/hab)
- Potentiel financier : 2 514 111 €
- Potentiel financier par habitant : 684.111837 (moyenne de la strate 935.188229)
- Potentiel fiscal 4 taxes : 2 128 233 €
- Potentiel fiscal par habitant : 579.111020 (moyenne de la strate 823.446269)
- Effort fiscal de la commune : 1.124093 (moyenne de la strate 1.091497)
- Prélèvement au titre du FNGIR : 261 121 €

Ratios financiers de la commune 2016 :

- Dépenses réelles de fonctionnement / population : 575.77 €
- Produit des impositions directes / population : 398.45 €
- Recettes réelles de fonctionnement / population : 667.46 €
- Dépenses d'équipement brut / population : 96.57 €
- Encours de dette / population : 597.58 €
- DGF / population : 149.70 €
- Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement : 40.06 %
- Dépenses de fonctionnement + rembt dette en capital / recettes réelles de fonc : 96.86 €
- Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement : 14.47 %
- Encours de la dette/ recettes réelles de fonctionnement : 89.53 %

Evolution des ressources de fonctionnement :

Produits fiscaux directs :

Libellés	Produits perçus 2015	Produits perçus 2016	Produits perçus 2017
Taxe d'habitation	731 893	710 988	715 669
Taxe Foncière bâti	661 835	669 549	680 281
Taxe foncière non bâti	55 947	56 288	55 751
Total	1 449 675	1 436 825	1 451 701

Libellés	Taux communaux 2017 (sans variation)	Taux moyens communaux au niveau national 2017	Taux moyens communaux au niveau départemental 2017
Taxe d'habitation	17.35	24.38	20.78
Taxe Foncière bâti	22.87	20.85	25.59
Taxe foncière non bâti	45.35	49.31	54.72

Taux d'imposition inchangés depuis 2014.

Dotations de l'Etat :

	2014	2015	2016	2017
Dotation Globale de fonctionnement (DGF)	432 540	393 322	362 862	345 257 (1)
Fonds de péréquation des ressources intercommunales (FPIC)	45 305	61 997	66 878	50 000 <i>estimation</i>
Taxe sur droits de mutation (Département)	87 717.88	76 190.90	79 028.50	75 000 <i>estimation</i>
Dotation de solidarité rurale (DSR)	54 564	103 936	119 658	155 282
Dotation nationale de péréquation (DNP)	46 814	47 757	57 308	68 770
Totaux	666 940.88	683 202.90	685 734.50	694 309

Endettement :

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital
2016	332 042.46	77 671.43	254 370.73
2017	344 316.18	68 398.07	275 918.11
2018	325 647.50	58 399.76	267 247.74

Capacité d'autofinancement brute (ou CAF) : source DDFIP

	2013	2014	2015	2016
CAF Brute	436 600	175 906	509 261	325 055
CAF Nette	98 975	-116 494	243 382	72 094

M. RICHON présente la section d'investissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 920 878.56 €

DEPENSES				RECETTES			
	Reports 2017	nouveaux crédits 2018	Total		Reports 2017	nouveaux crédits 2018	
<b>001 - Résultat Reporté</b>	20 370,51		20 370,51				
<b>041 - Opérations patrimoniales</b>				<b>021 - Virement de la Sect° Fonctionnement</b>		<b>554 154</b>	554 154.00
21534 - Réseaux Electrifications		12 800	12 800.00	<b>024 - Produits de cessions</b>		<b>500</b>	500.00
<b>16 - Emprunts</b>				<b>040 - Opérations d'ordre</b>			
1641 - Remboursement Emprunts		<b>275 100</b>	<b>275 10.00</b>	2802 - Amortissement PLU		1 169	1 169.00
165 - Cautions logements		1 500	1 500.00	28031 - Amort. Etudes		2 642	2 642.00
16876 - Rembt emprunts SDEER		<b>800</b>	<b>800.00</b>	280421 - Amort (taux %)		800	800.00
<b>2031 - Etudes</b>				28182 - Amort Matériel transport		6 886	6 886.00
Bassins chez corbin/les brandes	3 600,00		3 600,00	28183 - Amort Matériel de bureau et info		375	375.00
				28184 - Amort Mobilier		933	933.00
<b>20421-Subv Opérat° Amélioration Habitat</b>		8 400	8 400.00	28188 - Amort autres matériels		10 877	10 877.00
<b>21534 - Réseau électrification</b>	41 346,52	31 400	72 746.52	<b>041 - Opérations Patrimoniales</b>			
<b>204131 - Particip Département RD131 22082 + collège Quinet 1554</b>		23 636	23 636.00	1326 - Part SDEER trvx éclairage public		12 800	12 800.00
<b>2182 - Achat matériel de transport</b> Camion Ford	14 000,00	5 000	19 000.00	16876 - Part commune trvx SDEER/emprunt			
<b>2183 - Matériel de bureau et informatique</b>		3 639	3 639.00				
<b>2184 - Mobilier</b> Chaises		1 500	1 500.00				
<b>2188 - Achat matériels</b>	69 000,00	34 000	103 000.00				
<b>Op 244 - Eglise</b>				<b>10 - Dotations, ...</b>			
2031 - Diagnostic	13 000,00		13 000.00	10222- FCTVA		25 000	25 000.00
21318 - Travaux	9 762,43		9 762.43	10223- TLE		500	500.00
<b>21318 - Ouvertures logt école Ronsard</b>	11 000,00	5 700	16 700.00	10226 - Taxe d'Aménagement		30 000	30 000.00
<b>21318 - Bornes hotspot WIFI</b>	5 000,00		5 000.00	1068- Excédent Fonctionnement capitalisé	232 703,56		232 703.56
<b>Op 246 - La Poste</b>				<b>16 - Emprunts et dettes...</b>			
21318 - travaux	9 627,60		<b>9 627.60</b>	165 - Cautions logements		1 500	1 500.00
<b>Op 249 - Mise normes cuisine Salle Fêtes</b>							
21318 - Travaux	1 600,00		1 600.00	<b>13 - Subventions diverses</b>			

2188 - fourneau	3 000,00		3000.00	1383 - Subv trvx de voirie en annuités		2 000	2 000.00
<b>Op 257 - Travaux de voirie</b>							
2151 - Travaux voirie 2018 Trvx voirie /Poteaux incendie / baches		200 000	200 000.00				
				1322 - 244 - Région - Diagnostic église		4 026	4 026.00
<b>2111 - TERRAINS</b>				1323 - 244 - Départ - Diagnostic église		2 013	2 013.00
Pelletier Duval Massard	3 000,00		3 000.00	1322 - Région - bornes hotspot Wifi		1 000	1 000.00
Fradet/Emon	2 000,00		2 000.00	1322 - 247 - Région - Espace intergénération.		8 000	8 000.00
Bureau michel	450,00		450.00	1323 - 247 - Départ - Espace intergénération.		10 000	10 000.00
SNCF	3 000,00		3 000.00	1328 - 247 - Député - Espace intergénération.	8000		8 000.00
Muller	21 600,00		21 600.00	1328 - Député - Modernisation Eclairage public		5 000	5 000.00
Michel Pichard		10 000	10 000.00				
Echange pascal Pichard		1 000	1 000.00				
Intég voirie du lotis, du moulin		1 000	1 000.00				
<b>Op 251 - Aménagt Abords école Ronsard</b>							
21318 – Travaux : Projet sécu école, modif. entrée actuelle	7 440,00		7 440.00				
<b>Op 254 - Auto.chauffage salle des prises</b>							
21318 - Travaux	1 906,50		1 906.50				
<b>21318 - Toiture Atelier 10</b>		11 800	11 800.00				
<b>21318 - Volets logts impasse St Antoine</b>		13 000	13 000.00				
<b>Op 255 - Accès PMR divers bâtiments</b>							
21318 - Travaux : salles des fêtes - évêché-atelier 10 - médiathèque		30 000	30 000.00				
<b>Op 256 - Trvx Ecoles</b>							
21318 – Travaux : Ronsard clôture, Portail , Porte Pasteur.		9 900	9 900.00				
<b>Total Dépenses</b>	<b>240 703,56</b>	<b>680 175</b>	<b>920 878,56</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>240 703,56</b>	<b>680 175</b>	<b>920 878.56</b>

M. RICHON fait remarquer qu'un effort important est fait sur la voirie.

M. PANNAUD indique qu'il n'y a pas de grands dossiers cette année à par les études portant sur le projet d'une nouvelle école et l'étude portant sur la revitalisation du bourg.

Mme QUÉRÉ-JELINEAU demande quels sont les travaux inscrits à l'article 21318 : M. PANNAUD indique qu'il s'agit de la sécurisation de la cour avec la fermeture des portails et portillons et la clôture entre l'Ecole et le local des Aventuriers

M. PANNAUD demande au Conseil de se prononcer sur le budget qui vient de lui être présenté.  
Par 16 voix pour et 2 abstentions le budget principal 2018 de la Commune est adopté.

<b>BUDGET ANNEXE Immeuble Aliénor d'Aquitaine</b>
---

M. GIRARD présente le compte administratif du budget annexe « Immeuble Aliénor d'Aquitaine ».

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 (cf. annexes)

En fonctionnement, Les recettes se sont élevées à	24 652.80 €
Les dépenses à	12 277.85 €
Résultat de fonctionnement 2017	12 374.95 €
Report résultat exercice antérieur	+ 61 774.60 €
Laissant apparaître un excédent de clôture 2017	+ 74 149.55 €
En Investissement, Les Recettes se sont élevées à	7 804.00 €
Les dépenses	0.00 €
Résultat d'investissement	7 804.00 €
Report résultat antérieur	8 626.46 €
Résultat de clôture 2017 :	16 430.46 €
Restes à réaliser : Dépenses : 0 - Recettes : 0	

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer par 17 voix pour et 1 abstention adopte le compte administratif du budget annexe « Immeuble Aliénor d'Aquitaine ».

Approbation du compte de gestion du Receveur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion du receveur qui est conforme au Compte Administratif 2017.

BUDGET 2018 (cf. annexes)

M. PANNAUD présente le budget annexe 2018 « Immeuble Aliénor d'Aquitaine » dont la section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 94 499.55 (Cf. annexe).

<b>FONCTIONNEMENT Dépenses</b>		<b>94 499.55</b>
011	Charges à caractère général <i>Dont 615228 entretien bâtiment</i>	69 995.55 <i>65 995.55</i>
012	Charges de personnel	0.00
65	Autres charges gestion courante <i>Dont 6522 excédent du budget annexe</i>	1 100.00
66	Charges financières	100.00
67	Charges exceptionnelles	500.00
68	Dotations aux amortissements	7 804.00
<b>Recettes</b>		<b>94 499.55</b>
70	Produits des services	350.00
75	Autres produits de gestion courante <i>Revenus des immeubles</i>	20 000.00
002	Résultat reporté	74 149.55

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 41 234.46 € (Cf. annexe)

<b>INVESTISSEMENT Dépenses</b>				<b>41 234.46</b>
		Restes à réaliser	Propositions	RAR + propositions
21	Immobilisations corporelles	0.00	39 234.46	39 234.46
16	Emprunts et dettes assimilés	0.00	2 000.00	2 000.00
001	Solde reporté		0.00	0.00
<b>Recettes</b>				<b>41 234.46</b>
021	Excédent de fonctionnement		15 000.00	15 000.00
165	Dépôts et cautionnements	0	2 000.00	2 000.00
28	Amortissement des immobilisations		7 804.00	7 804.00
001	Solde reporté		16 430.46	16 430.46

Pour le Budget primitif 2018, les principales dépenses sont les suivantes :

- Réfection de la toiture des logements 18 rue Aliénor d'Aquitaine et 13 rue Saint-Antoine,
- Projet d'aménagement d'un logement privatif dans le local commercial libéré par le crédit mutuel.

M. PANNAUD rappelle que l'immeuble Aliénor d'Aquitaine comporte deux locaux commerciaux et 3 appartements.

Mme QUERE-JELINEAU demande si l'ensemble des appartements communaux ne pourraient pas faire l'objet d'un seul budget annexe.

Un budget annexe doit correspondre à une opération unitaire dans le temps et il est difficile voire non autorisé de rattacher deux opérations sur un même budget.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, à l'unanimité, adopte le budget annexe « Immeuble Aliénor d'Aquitaine » 2018.

#### **BUDGET ANNEXE Lotissement LES FORGERONS**

M. GIRARD présente le compte administratif 2017 du budget annexe « Lotissement les Forgerons ».

##### **COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

En fonctionnement, Les recettes se sont élevées à	38 075.42 €
Les dépenses à	38 075.42 €
Résultat de fonctionnement 2017	0.00 €
En Investissement, Les Recettes se sont élevées à	3 272.00 €
Les dépenses à	38 075.42 €
Résultat d'investissement	- 34 803.42 €
Report résultat antérieur	- 3 272.00 €
Résultat de clôture 2017 :	- 38 075.42 €

Restes à réaliser : - Dépenses : 0 - Recettes : 0

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer par 17 voix pour et 1 abstention adopte le compte administratif du budget annexe « Lotissement les Forgerons ».

##### **Approbation du compte de gestion du Receveur**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion du receveur qui est conforme au Compte Administratif 2017.

##### **BUDGET 2018 (cf. annexes)**

M. PANNAUD présente le budget 2018 du BA « Lotissement les Forgerons ».

Il rappelle que depuis sa création les dépenses suivantes ont été réglées :

- En 2016 : bornage, plan du lotissement, relevé TOPO et étude de sol.
- En 2017 : Honoraires de l'architecte (en partie) et intégration de la valeur des terrains.

Pour le Budget primitif 2018, on prévoit les dépenses suivantes :

- Le reste des honoraires de l'architecte,
- Les honoraires du Géomètre : bornages et plans définitifs,
- Raccordement Grdf au réseau de gaz,

Une somme de 60 000 € est prévue au compte 605 comme en 2017.

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 103 310.42 € (Cf. annexe).

<b>FONCTIONNEMENT Dépenses</b>		<b>103 310.42</b>
011	Charges à caractère général	65 235.00
012	Charges de personnel	0.00
65	Autres charges gestion courante	0.00
66	Charges financières	0.00
67	Charges exceptionnelles	0.00
042	Opérations de transfert entre sections	38 075.42
<b>Recettes</b>		<b>103 310.42</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	103 310.42

La section d'investissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 141 385.84 € (Cf. annexe)

<b>INVESTISSEMENT Dépenses</b>			<b>141 385.84</b>	
		Restes à réaliser	Propositions	RAR + propositions
040	Opération d'ordre		103 310.42	103 310.42
001	Solde reporté		38 075.42	38 075.42
<b>Recettes</b>				<b>141 385.84</b>
16	Emprunt		103 310.42	103 310.42
040	Opération d'ordre		38 075.42	38 075.42
001	Solde reporté		0.00	0.00

A ce jour, le projet est arrêté puisque la Commune a l'obligation de faire des fouilles archéologiques : l'avenir du lotissement dépendra du coût de celles-ci.

Mme QUERE-JELINEAU demande si le coût des fouilles est proportionnel à la superficie du terrain. M. PANNAUD répond que la mise en œuvre de ce type de chantier est relativement lourde et que dans le cas d'un petit terrain, l'impact sur le prix au m<sup>2</sup> important peut rendre l'opération infaisable.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, à l'unanimité, adopte le budget annexe « Lotissement les Forgerons » 2018.

## **BUDGET ANNEXE Lotissement LES DEUX RUELLES**

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

M. GIRARD présente le compte administratif du budget annexe 2017 « Lotissement les Deux Ruelles ».

En fonctionnement, Les recettes se sont élevées à 52 094.26 €  
 Les dépenses à 52 094.26 €  
 Résultat de fonctionnement 2017 0.00 €  
 En Investissement, Les Recettes se sont élevées à 0.00 €  
 Les dépenses à 52 094.26 €  
 Résultat d'investissement - 52 094.26 €  
 Report résultat antérieur 0.00 €  
 Résultat de clôture 2017 : - 52 094.26 €

**Restes à réaliser** : - Dépenses : 0 - Recettes : 0

Détail des dépenses de l'année 2017 :

- Étude de sol,



- Intégration de la valeur des terrains du budget principal vers le budget annexe du lotissement.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer par 17 voix pour et 1 abstention adopte le compte administratif du budget annexe « Lotissement les deux Ruelles ».

#### **Approbation du compte de gestion du Receveur**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion du receveur qui est conforme au Compte Administratif 2017.

#### **BUDGET 2018 (cf. annexes)**

M. PANNAUD indique que le permis d'aménager devrait bientôt être délivré.

Pour le Budget primitif 2018, on prévoit :

- En dépenses :
  - Les honoraires de l'architecte,
  - Les travaux de voirie,
  - Les participations aux divers réseaux,
  - Une participation de 35 000 € à verser à la SEMIS
- En recettes :
  - Un encaissement de 35 000 € du budget principal afin de couvrir les 35 000 € à verser à la SEMIS.

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 139 094.26 € (Cf. annexe).

<b>FONCTIONNEMENT Dépenses</b>		<b>139 094.26</b>
011	Charges à caractère général	52 000.00
012	Charges de personnel	0.00
65	Autres charges gestion courante	35 000.00
66	Charges financières	0.00
67	Charges exceptionnelles	0.00
042	Opérations de transfert entre sections	52 094.26
<b>Recettes</b>		<b>139 094.26</b>
77	Produits exceptionnels	35 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	104 094.26

La section d'investissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 156 188.52 € (Cf. annexe)

<b>INVESTISSEMENT Dépenses</b>			<b>156 188.52</b>
		Restes à réaliser	Propositions
			RAR + propositions
040	Opération d'ordre		104 094.26
001	Solde reporté		38 075.42
			52 094.26
<b>Recettes</b>			<b>156 188.52</b>
16	Emprunt		103 310.42
040	Opération d'ordre		38 075.42
001	Solde reporté		0.00
			52 094.26
			0.00

Mme QUERE-JELINEAU demande si les personnes initialement intéressées par ces terrains le sont toujours et à quelle date les terrains seront disponibles à la vente.

M. PANNAUD indique que sur trois personnes, une seule souhaite encore acquérir un lot. Il pense que les terrains pourront être mis en vente en début d'année 2019.

Mme QUERE-JELINEAU demande si les 35 000 € qui seront versés à la SEMIS pourront être déduits de l'amende de carence. M. PANNAUD indique que cette somme comme la valeur des terrains mis à la disposition de la SEMIS seront déductibles de l'amende de carence.

Il précise toutefois que par rapport à la réalisation du projet cette somme pourra être révisée.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, à l'unanimité, adopte le budget annexe « Lotissement les Deux Ruelles » 2018.

**PERSONNEL COMMUNAL :****Recrutement DGS sur emploi fonctionnel – Modification du tableau des effectifs**

M. PANNAUD fait part au Conseil qu'en raison du départ en retraite de Caroline BIROT, DGS, le 31 juillet prochain, il a été procédé au recrutement de la personne appelée à la remplacer.

L'intéressée, ingénieur principal à Saintes, a demandé sa mutation à Chaniers et son détachement sur l'emploi fonctionnel de DGS.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifié, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Parmi ces emplois, figurent les emplois de direction tels qu'ils sont définis par le décret n° 87-1101 du 30 décembre 1987 modifié, notamment celui de directeur général des services des communes de 2 000 habitants et plus. Les fonctionnaires exerçant ces fonctions sont détachés de leur grade sur l'emploi fonctionnel.

Par conséquent, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs avec la création d'un emploi d'ingénieur principal et d'un emploi fonctionnel de directeur général des services des communes de plus de 2 000 habitants à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2018, ce qui permettra de réaliser un tuilage de 2 semaines pour le suivi des dossiers.

Par rapport au précédent tableau des effectifs, il convient donc de supprimer le poste d'attaché créé au 15/07/2018 par délibération du 05 février 2018.

<b>1°/ AGENTS PERMANENTS à TEMPS COMPLET</b>	Pourvu	Non pourvu
- 1 Attaché Principal	1	0
- 1 Ingénieur principal	1 au 01.07.2018	
- 1 EMPLOI FONCTIONNEL DGS DE 2000 0 10000 HABITANTS		
- 1 Technicien Territorial	1	0
- 4 Adjoints Administratifs Territoriaux Principaux 1 <sup>ère</sup> Classe	4	0
- 1 Adjoint Administratif territorial	1	0
- 1 Agent de maîtrise territorial	1	0
- 1 adjoint Technique Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	0
- 5 Adjoints Techniques Principaux 2 <sup>ème</sup> classe	4	1
- 5 Adjoints Techniques territoriaux	4	1
- 1 Brigadier-Chef Principal de Police Municipale	1	0
- 1 Adjoint territorial du patrimoine	1	0
<b>2°/ AGENTS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET</b>	Pourvu	Non pourvu
- 1 Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe à 29.20/35 <sup>ème</sup>	1	0
- 1 Adjoint Technique territorial à 9/35 <sup>ème</sup>	1	0
- 1 Adjoint Technique territorial à 12/35 <sup>ème</sup>	1	0

Outre la rémunération prévue par le statut de la fonction publique territoriale, l'agent détaché sur l'emploi de directeur général des services bénéficiera de la prime de responsabilité des emplois de direction prévue par le décret 88-631 du 6 mai 1988 modifié, de la NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire) et de l'indemnité de Fonction pour travaux Supplémentaires.

Des arrêtés individuels en détermineront les conditions d'attribution.

Le Conseil municipal, invité à se prononcer, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- la modification du tableau des effectifs en vue de la création d'un emploi d'ingénieur principal et d'un emploi fonctionnel de direction générale des services à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2018 ;
- l'attribution de la prime de responsabilité des emplois de direction, de la nouvelle bonification indiciaire (NBI), de l'indemnité de Fonction pour travaux Supplémentaires.

**SEMIS – CONVENTION POUR ETUDE DE FAISABILITE EN VUE DE LA REALISATION DE LOGEMENTS SOCIAUX**

La Commune qui a conventionné avec l'Etablissement Public Foncier en vue d'acquérir les terrains sis avenue du 8 Mai 1945 a sollicité la SEMIS afin de développer un programme de logements sociaux sur les parcelles AZ 562 et 310.

Celle-ci a fait parvenir un projet de convention à intervenir avec la Commune pour des études de faisabilité en vue de la construction d'environ 8 à 10 logements locatifs sociaux.

Cette convention définit les missions incombant à la SEMIS et à la Commune.

## **MISSIONS DE LA SEMIS :**

### **1<sup>ère</sup> étape – Faisabilité de l'opération**

- Désigner un maître d'œuvre pour réaliser l'avant-projet sommaire
- Etablir le prix de revient prévisionnel des travaux, en dépenses et en recettes
- Présenter une simulation financière sur une durée de 40 ans.

### **2<sup>ème</sup> étape si la faisabilité est avérée :**

- Déposer le permis de construire
- Solliciter l'Etat pour l'obtention de l'agrément
- Solliciter l'ensemble des financeurs
- Poursuivre la mission de maîtrise d'œuvre jusqu'à la phase « analyse des offres »
- Choix des entreprises
- Recaler l'étude financière sur la base du prix de revient après appel d'offres
- Solliciter le ou les prêts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

### **3<sup>ème</sup> étape si tous les financements sont obtenus**

- Maîtrise du foncier par la SEMIS soit par la signature d'un bail emphytéotique d'une durée de 50 ans avec la Commune soit par l'acquisition du foncier auprès de l'EPF aux conditions déterminées dans l'étude de faisabilité ;
- signature des marchés de travaux ;
- signature des contrats de prêts ;
- à l'achèvement, mise en location des logements.

## **MISSION DE LA COLLECTIVITE**

- établir le programme avec le maître d'œuvre choisi par la SEMIS ;
- valider les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> étapes précitées ;
- mettre à disposition le foncier conformément au point 1 de l'étape 3 ;
- solliciter la Communauté d'Agglomération pour la garantie des emprunts que la SEMIS sera amenée à contracter ;
- s'engager, si aucune suite n'est donnée à cette opération aux termes de la 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> étape à rembourser à la SEMIS tous les frais engagés par cette dernière dans le cadre des études de faisabilité de l'opération.

La convention est passée pour une durée de 3 ans et prend effet à la date de signature. La SEMIS s'engage à lancer la consultation pour le choix du maître d'œuvre dans un délai de 6 mois à compter de la prise d'effet de la convention.

- Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- donne un avis favorable au projet de convention à intervenir avec la SEMIS en vue des études de faisabilité pour la réalisation de logements sociaux sur les terrains appartenant à l'Etablissement Public Foncier, sis avenue du 8 Mai cadastré AZ 562 et 310 ;
  - mandate Monsieur le Maire pour signer ladite convention.

## **ENTRETIEN DES ABORDS DE LA CHAUSSEE DE LA RD 131 - CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT**

M. PANNAUD rappelle que des travaux de réfection et d'aménagement ont été réalisés au cours de l'année 2017 sur la RD 131 entre la RN 141 et le Carrefour de Plaizac.

Ces travaux sous maîtrise d'ouvrage du Département ont consisté à conforter la zone 70, créer des trottoirs et poser des bordures, buser certains fossés, séparer la chaussée du trottoir pour sécuriser le cheminement piétonnier, procéder à la récupération des eaux pluviales et créer un abri-bus.

Une convention de travaux signée en 2016 entre le Département et la Commune de Chaniers précisait les participations financières et les modalités générales d'entretien.

Le Département a adressé un projet de convention en vue de l'entretien des abords.

Les aménagements concernés par l'entretien à la charge de la Commune sont le réseau pluvial, les cheminements sur les trottoirs, la signalisation horizontale et verticale de police, l'arrêt-bus de Chez Labbé.

L'entretien de la structure de la chaussée et le fauchage des accotements herbeux restent à la charge du Département.

Mme QUERE-JELINEAU demande si le Département aura toujours l'entretien de la structure de la chaussée.

M. PANNAUD indique que ce sera le cas. En revanche, si des trottoirs sont détériorés, la réfection sera à la charge de la commune. Il rappelle qu'il reste à installer une sécurisation du cheminement piétonnier par le Département.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer ladite convention.

**Convention CDA/COMMUNE pour mise en œuvre d'une opération programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain » (OPAH RU)**

Par délibération n°2018-04 le Conseil Communautaire en date du 18 janvier 2018 a adopté la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat avec un volet Renouvellement Urbain (OPAH-RU) multi-sites centre-ville et centres bourgs et a approuvé la Convention 2018 – 2022 et le lancement du marché de suivi-animation.

Le Programme Local de l'Habitat communautaire prévoyant une action pour valoriser le potentiel du parc privé, la Communauté d'Agglomération de Saintes a engagé une étude pré-opérationnelle, nécessaire pour la mise en place d'un dispositif d'aides à la rénovation de l'habitat privé qui s'intitulera « Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat » (OPAH).

Cette étude menée sur l'ensemble du territoire de la CDA, a permis de repérer des communes prioritaires cumulant des problématiques d'habitat dégradé, de vacance et la nécessité d'une intervention globale avec des enjeux de renouvellement urbain : aération du tissu urbain, revalorisation du foncier, aménagement d'espaces publics, préservation du patrimoine architectural et urbain, traitement des commerces et des immeubles insalubres, vétustes et vacants.

Il convient donc d'agir sur les centralités en perte d'attractivité et d'ajouter à ce dispositif un volet de Renouvellement Urbain, comprenant des modalités d'actions spécifiques et renforcées dans les communes repérées telles que Saintes, Chaniers, Burie, Ecoyeux, Saint-Bris des Bois, Saint-Sauvant et Chérac.

Il convient de notifier, au travers une convention d'opération, pour la période de 2018 à 2022, les engagements de tous les partenaires financiers et techniques dans ce dispositif, ainsi que les objectifs en fonction des thématiques et des périmètres.

La Commune de Chaniers, soumise aux obligations de la loi SRU, est engagée dans une convention en faveur du développement du logement social et de la redynamisation de centre-bourg avec l'EPF Nouvelle Aquitaine.

A cette fin, la commune et l'EPF ont identifié un périmètre en vue d'y engager des actions foncières pour produire/réhabiliter des logements sociaux.

Par ailleurs, dans le cadre du contrat de ruralité, la commune a comme projet le renforcement du linéaire commercial du centre bourg le long de la traversée du bourg. Ce projet comprend :

- La réhabilitation d'anciens immeubles,
- La construction de locaux commerciaux.

Il est donc opportun que la commune de Chaniers soit signataire de cette convention d'OPAH-R.U.

Ce dispositif d'aide doit intervenir précisément sur des périmètres infracommunaux et notamment sur :

- ✓ La production de logements conventionnés avec travaux,
- ✓ Le soutien à la rénovation des façades,
- ✓ La prime à la reconquête des logements vacants au-dessus des commerces à Saintes.

Les différents partenaires de l'OPAH-RU vont mobiliser des enveloppes financières, pour 5 ans, et réparties de la manière suivante :

✓ ANAH (subventions aux particuliers)	<b>5 235 250 €</b>
✓ ETAT (Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique)	<b>573 000 €</b>
✓ CDA (subventions aux particuliers)	<b>1 944 250 €</b>
✓ COMMUNES (subventions aux particuliers)	<b>547 900 €</b>

Les 7 communes dont Chaniers comportant un périmètre de renouvellement urbain financeront en complément des aides de l'ANAH et de la CDA certains travaux situés à l'intérieur du périmètre de renouvellement Urbain :

Le secteur retenu à Chaniers concerne : l'avenue du 8 Mai 1945 – la Rue Aliénor d'Aquitaine – la rue de l'Ancienne Prison – La Place Saint Pierre – L'impasse Saint Pierre - Rue Saint Antoine – la Rue Plantagenêt.

<b>CHANIERS</b>	A compter du 01.07.2018	2019	2020	2021	2022	Jusqu'au 30/06/2023	TOTAL
Enveloppes prévisionnelles	8 350 €	18 560 €	18 560 €	18 560 €	18 560 €	10 210 €	92 800 €
Dont aides aux Travaux	3 960 €	8 800 €	8 800 €	8 800 €	8 800 €	4 840 €	44 000 €
Dont aides aux façades	1 800 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	2 000 €	20 000 €
Dont aide à l'Intermédiation locative (IML)	2 590 €	5 760 €	5 760 €	5 760 €	5 760 €	3 170 €	28 800 €

Mme QUERE-JELINEAU demande si l'on connaît le nombre de logements vacants dans le bourg.  
M. PANNAUD indique qu'ils feront l'objet d'un recensement afin d'informer les propriétaires de ce dispositif.

Mme QUERE-JELINEAU demande si les locaux commerciaux destinés à être transformés en logements pourront prétendre à ces aides.

M. PANNAUD indique qu'ils pourront s'inscrire dans le dispositif.

Cette opération bénéficiera d'un suivi animation spécifique mis en place par la CDA et qui fera l'objet d'un appel d'offre pour désigner un opérateur.

Le conseil municipal, invité à se prononcer, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le projet de convention d'OPAH-RU ci-annexé, ainsi que le périmètre d'intervention propre à la commune,
- Réserve les crédits nécessaires pour les subventions allouées par la commune selon le budget décrit dans la convention ci-annexée,
- Autorise le maire, ou son représentant, à signer la convention d'OPAH-RU avec notamment la Communauté d'Agglomération, l'État, l'Agence Nationale de l'Habitat.

### MARCHE FERMIER 2018 – DEMANDE DE SUBVENTION

Mme ALIGANT informe le Conseil que la 13<sup>ème</sup> Edition du Marché Fermier organisée en partenariat avec la Chambre d'Agriculture aura lieu le Jeudi 19 Juillet 2018 à partir de 19 heures, sur le Communal en bordure de Charente.

La Commune qui a la charge de l'animation propose de retenir le spectacle présenté par l'Association AA CARREFOUR DES TALENTS, intitulé « Papa Jive en Quartet ».

Le Producteur est inscrit au catalogue de l'aide à la diffusion du Conseil Départemental qui permet de bénéficier d'une subvention.

En vue de financer cette manifestation il est proposé de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental, au titre de l'aide à la diffusion. Le budget prévisionnel s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
SPECTACLE « PAPA JIVE EN QUARTET »	1 868.13 €	Subvention Département	1 009.00 €
Repas des artistes	150.00 €		
<b>S/TOTAL</b>	<b>2 018.13 €</b>		
Location 10 stands à AULNAY	200.00 €		
Location matériel			
Ballon éclairant	210.00 €		
Frais d'organisation Chambre Agriculture	820.00 €	Commune : le solde	2 239.13 €
<b>Total TTC</b>	<b>3 248.13€</b>	<b>Total TTC</b>	<b>3 248.13 €</b>

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Donne un avis favorable à l'organisation du marché fermier avec le spectacle « Papa Jive en Quartet » proposé par l'Association AA CARREFOUR DES TALENTS ;
- Approuve le plan de financement présenté ;
- Sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de l'aide à la diffusion ;
- Mandate le Maire pour signer la convention à intervenir avec la Chambre d'Agriculture ainsi que le contrat de cession de droits de représentation avec l'Association AA CARREFOUR DES TALENTS.

### DEMANDE DE SUBVENTION PAR L'ATELIER 10

M. PANNAUD indique que l'ATELIER 10 sollicite une subvention de la Commune en vue de l'organisation de son exposition annuelle qui se déroule les 28 et 29 Avril prochains, à l'occasion de la Fête des Jardins.

Pour mémoire, la subvention allouée les années précédentes s'élève à 150 €.

M. PANNAUD rappelle qu'à l'origine, il avait été demandé aux associations de peinture d'assurer une animation dans le bourg à l'occasion de la Fête des Fleurs. Dorénavant, il n'y a plus que l'Atelier 10 puisque l'association « les Couleurs de Chaniers » n'existe plus.

Mme FALLOURD précise que cette subvention permet à L'Atelier 10 de faire venir un artiste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour et une abstention décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 150 €.

#### **DEMANDE DE SUBVENTION PAR L'EETAA DE SAINTES POUR REMISE DE PRIX**

M. PANNAUD indique que la traditionnelle remise des prix de l'Ecole d'Enseignement Technique de l'Armée de l'Air 722 se déroulera à Saintes le Jeudi 26 Juillet 2018.

Le Commandant de l'Ecole d'Enseignement Technique de l'Armée de l'Air de Saintes a présenté une demande en vue de l'obtention d'un don afin de financer ces prix.

Pour mémoire, en 2016 et 2017, le Conseil Municipal avait alloué un don de 170 € à l'E.E.T.A.A. de SAINTES.

M. WATTEBLED demande si l'EETAA détachera des représentants lors des cérémonies commémoratives à Chaniers.

M. FOURRE rappelle que pour des raisons de sécurité la Base aérienne avait renoncé à envoyer des élèves.

M. PANNAUD indique que la demande sera faite auprès du colonel.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'allouer un don de 170 € à l'E.E.T.A.A. de SAINTES en vue de la remise des prix 2018.

#### **CONVENTION AVEC LE COMITE DEPARTEMENTAL DE VOILE POUR ACTIVITE DE STAND UP PADDLE**

M. PANNAUD informe le Conseil que comme l'an passé, dans le cadre de la Voile Itinérante le Comité Départemental de Voile va proposer au public local des séances de découverte et d'initiation au Stand Up Paddle durant 5 samedis en juillet et Août. Ces activités s'adressent à un public très large : enfants à partir de 6 ans, adolescents adultes, retraités, femmes comme hommes.

Chaniers accueillera cette activité le 4 Août.

Le Comité Départemental de Voile s'engage à déplacer sur le site un bateau de sécurité et son moteur, une flotte de Stand Up Paddle et le petit matériel nécessaire (pagaies, gilets de sauvetage...) permettant l'activité et mettra à disposition un moniteur diplômé d'état pour l'encadrer.

La commune accueillant l'activité mettra à disposition un accès à une cale de mise à l'eau ou un ponton sur la Charente, un parking à proximité afin d'y garer voiture et remorque, l'autorisation de navigation pour la journée sur la Charente et une participation aux frais de fonctionnement hauteur de 150 €.

Afin de définir d'une part les modalités d'organisation de cette activité et d'autre part la mise à disposition de locaux pour le stockage du matériel, des conventions doivent être passées entre le Comité Départemental de Voile et la Commune d'une part.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, à l'unanimité,

- donne un avis favorable à l'organisation d'une journée d'initiation au Stan Up Paddle par le Comité Départemental de Voile 17 ;

- approuve les conditions financières proposées soit une participation aux frais de fonctionnement d'un montant de 150 €.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

Mme ALIGANT rappelle que la Fête des Jardins se déroulera le dimanche 29 Avril prochain sur le communal si l'état du terrain le permet. Dans le cas contraire un autre emplacement est prévu.

Il y aura 27 exposants et diverses animations.

M. PANNAUD explique qu'il a reçu des réclamations en vue de l'ouverture du bac afin de faciliter la circulation pendant la mise en place de la déviation de Saint Sever.

Il tient à préciser que le débit de la Charente ne permet pas actuellement le fonctionnement du bac puisqu'il doit être inférieur à 65 m3/s ce qui est loin d'être le cas.

Il rappelle que la Commune cherche à recruter un contrat saisonnier pour assurer le fonctionnement du bac du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août.

Les candidats doivent avoir 18 ans, avoir une Attestation de natation et le PSC1.

M. PANNAUD indique que comme l'an passé un accord est intervenu avec la Mairie de Port d'Envaux pour l'organisation de la baignade.

M. CANUS indique que les jeux inter villages auront lieu le 7 juillet à VENERAND.

Mme QUERE-JELINEAU demande pour quelle raison les deux salles des fêtes ne peuvent être louées simultanément.

M. PANNAUD indique qu'il y a d'une part le problème du stationnement et d'autre part le partage des parties communes (hall d'entrée, toilettes) ce qui soulève le problème de la responsabilité.

Il indique que cela reste à l'arbitrage du Maire. Par rapport aux difficultés rencontrés comme par exemple le nettoyage des locaux, la directive est de ne pas louer à deux personnes différentes le week-end.

M. NAUD demande qu'il soit demandé à la Poste d'apposer sur la porte ses horaires d'ouverture.

Mme GAUDIN souligne que la redevance des ordures ménagères a fortement augmenté pour les personnes seules.

Mme QUERE-JELINEAU indique que les personnes qui avaient un bac de 240 l ont maintenant un bac de 120l alors que leur facture n'a pas changé.

Mme GAUDIN demande des explications par rapport aux points d'apport volontaire pour le verre et le papier. M. FOURRE indique qu'il reste 2 points à éclaircir avec la commission mais 9 points d'apport volontaire sont prévus.

M. WATTEBLED demande l'implantation d'un arrêt-bus route de la Grotte à l'angle de la RD 234 et du chemin de la Chaudière.

M. PANNAUD fait remarquer que la CDA ne va laisser des arrêts bus seulement s'ils sont sécurisés.

Mme FALLOURD rappelle qu'avec Daniel CANUS une étude avait été réalisée pour repérer les arrêts bus nécessaires.

Mme QUERE-JELINEAU rappelle que l'arrêt de Chasserat a été modifié il y a 3 ans. M. PANNAUD rappelle que le Département avait alors la charge des transports scolaires et de la route concernée.

La compétence « Transports » est maintenant à la charge de la CDA.

La séance est levée à 22 h 35

La secrétaire de séance

Sandrine FOURNALES